

La relance comprend un plan de logement à long terme

Release Date: jan 14, 2021

Pour les survivants des ouragans Laura et Delta en Louisiane, la récupération peut comporter une aide au logement temporaire de la FEMA. Si vous êtes un survivant de l'ouragan Laura ou Delta et si vous avez bénéficié d'un logement fourni par la FEMA, vous devrez montrer que vous avez progressé dans votre plan de logement à long terme afin de rester éligible à l'aide au logement de la FEMA.

L'aide au logement temporaire de la FEMA s'accompagne de vérifications périodiques des besoins d'aide (tous les 14 à 30 jours) et de l'élaboration d'un plan de logement à long terme. La FEMA fournira des informations et des outils pour aider les occupants de logements ne disposant pas d'un plan de logement à trouver un logement disponible.

Les demandeurs peuvent bénéficier d'une aide au logement temporaire continue en fonction d'un besoin avéré en plus de disposer d'un plan de logement à long terme ou permanent ou d'avoir démontré des progrès dans l'élaboration d'un plan de logement à long terme.

Les survivants peuvent montrer les progrès de leur plan de logement à long terme s'ils :

- Décident de réparer ou de reconstruire une habitation datant d'avant la catastrophe, de trouver et d'acheter une nouvelle résidence ou de trouver et de louer un logement disponible ;
- Fournissent des preuves des progrès réalisés - telles que des factures pour les réparations, des demandes de fonds supplémentaires (SBA, banque, etc.), un contrat de reconstruction ou un bail de location pour une nouvelle habitation - ou les causes de retards indépendants de leur volonté ;
- Atteignent les objectifs du plan de logement à long terme dans un délai raisonnable ; et



- Respectent les demandes de communication et de rencontre avec les agents de la FEMA.

Les demandeurs de logement doivent conserver les reçus de caisse, les reçus de carte de crédit, les chèques ou mandats annulés prouvant l'utilisation correcte de toute l'aide de la FEMA.

Les formulaires de demande de maintien de l'aide financière au loyer seront envoyés aux propriétaires. Les locataires peuvent appeler le service d'assistance téléphonique de la FEMA pour demander un formulaire. Toutefois, les locataires doivent d'abord contacter leur ancien propriétaire pour savoir s'ils seront autorisés à réintégrer leur ancien logement.

Les survivants peuvent rester en contact avec la FEMA en :

- Appelant la ligne d'assistance de la FEMA au 800-621-3362 ou ATS au 800-462-7585).
- Visitant le site [DisasterAssistance.gov](https://www.DisasterAssistance.gov).
- Téléchargeant l'application mobile de la FEMA à l'adresse suivant : fema.gov/about/news-multimedia/app ou obtenant un lien pour la télécharger par SMS sur un appareil Android (envoyer le texte ANDROID au 43362) ou Apple (envoyer le texte APPLE au 43362).

Toute personne qui utilise un service de relais tel qu'un vidéophone, InnoCaption ou CapTel doit communiquer à la FEMA le numéro spécifique attribué à ce service.

Pour obtenir les dernières informations sur l'ouragan Laura, consultez le site [Internet :fema.gov/disaster/4559](https://www.fema.gov/disaster/4559). Suivez le compte Twitter de la région 6 de la FEMA sur twitter.com/FEMARegion6.

